

Décorations

M. l'Orateur: Pour présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TOURISME

L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DISTINCT—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Vu que le tourisme revêt une grande importance pour notre économie; qu'il est urgent de prendre des mesures concrètes pour combler notre énorme déficit croissant dans ce secteur, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le gouvernement crée un ministère distinct du tourisme et lui confère les pouvoirs nécessaires pour relancer le secteur touristique et le rendre prospère et profitable.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE MOTIF DE L'ABANDON DU BILL C-56 LORS DE LA DERNIÈRE
SESSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que le ministre des Finances semble ennuyé de voir que la Chambre n'a pas adopté le bill C-11 et qu'il déclare par ailleurs au *Financial Times* qu'il est impensable que le bill soit rejeté car «lorsqu'un ministre des Finances présente une mesure fiscale, c'est comme si elle entrait en vigueur le soir même de l'exposé budgétaire», je propose, appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Qu'on demande au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire, à l'appel des motions, pourquoi l'ancêtre du bill C-11, le bill C-56, n'a pas été présenté à la Chambre après avoir subi l'étape de la première lecture le 15 juin de la dernière session de la présente législature, nous faisant perdre ainsi sept mois de débat depuis l'exposé budgétaire du 31 mars dernier, ce qui fait que le ministre actuel des Finances ne cesse de se confondre en excuses pour le retard du gouvernement.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

PROPOSITION D'OCTROI D'UNE DÉCORATION À SIR WILLIAM
STEPHENSON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement et

[M. Baldwin.]

j'exhorte tous nos honorables vis-à-vis à bien l'écouter avant de crier leur «non». Le caractère d'urgence tient à la santé chancelante de l'homme âgé de quelque 83 ans qui fait l'objet de cette motion. Cet homme est sir William Stephenson, un Canadien remarquable et distingué à qui presque tous les pays du monde occidental, le Canada excepté, ont rendu hommage.

Parce que ce héros a préféré l'anonymat, parce qu'il ne détenait aucun grade militaire et n'a jamais revêtu l'uniforme après 1918, et parce qu'il n'a jamais arboré à l'extérieur de chez lui les nombreuses décorations qui lui ont été décernées—notamment la Croix militaire britannique, l'Étoile de 1914-1915, la Médaille du service distingué, la Médaille de la Victoire (Première Guerre mondiale), la Grande Croix de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur de la République française...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le Règlement fournit aux députés l'occasion d'expliquer le caractère urgent de leur motion. J'invite le député à en venir à sa motion.

M. Nielsen:... la Croix de guerre avec palmes de la Belgique, la médaille présidentielle «Pour le mérite» des États-Unis—sir William a été le premier étranger à se voir décerner cette décoration par le gouvernement américain—ainsi que l'insigne de Chevalier de l'Empire britannique, je propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à décerner à William Stephenson la très haute décoration qui conviendrait en l'occurrence, peut-être celle de compagnon de l'Ordre du Canada ou une dignité honorifique, pour récompenser sur le tard ce Canadien distingué pour le rôle particulier et important qu'il a joué pour défendre la cause du monde occidental lors de la Seconde Guerre mondiale.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1417)

LA SÉCURITÉ NATIONALE

PROPOSITION D'INCLURE LES ACTIVITÉS D'ESPIONNAGE DANS
LE MANDAT DE L'ENQUÊTE McDONALD—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le pire danger qui menace notre sécurité nationale réside non pas dans les activités de la GRC mais dans les activités subversives exercées à l'intérieur de notre pays par des étrangers; étant donné aussi que de nombreux citoyens, en particulier certains membres de la police et l'ancien préposé aux chiffres à l'ambassade soviétique, Igor Gouzenko, considèrent que des activités d'espionnage mettant en danger notre sécurité nationale continuent de s'exercer impunément, surtout à l'ambassade soviétique à Ottawa où le gouvernement a accordé près de 700 permis de voyage spéciaux en un an seulement à des gens qui se disent diplomates et attachés militaires soviétiques, dont un certain nombre d'entre eux ont été expulsés par le gouvernement pour «activités incompatibles avec leur rang de diplomate», je propose, appuyé par le député de Leeds (M. Cossitt):